

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Chef de Bureau des Douanes de Dakar-Port Nord porte à la connaissance du public qu'il sera procédé à la vente aux enchères publiques de marchandises en dépôts de douane, le mercredi 20 juin 2018 à partir de 09 heures aux lieux indiqués :

- Magasin du Dépôt au Bureau des Douanes de Dakar Port Nord, avenue Félix Eboué
- Parc Holding Gueye sis Bel Air (pour les conteneurs)
- Parc Holding Gueye sis Petit Mbao (pour les voitures)
- Parc Dakar Terminal sis à Diamniadio

CONDITIONS DE VENTE

1- Les marchandises prohibées à

l'entrée sont vendues pour la réexportation.

Cependant les véhicules d'occasion ayant dépassé la limite d'âge fixée par décret n° 2012 444 du 12/04/2012 modifiant le décret n°2001-72 du 26/01/2001 pourront être vendus aussi bien pour la réexportation que pour la casse ;

2- Les marchandises seront visibles 48 heures avant la date retenue ;

3- Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent, libres de tous droits et taxes perçus par la Douane et le montant de l'adjudication, majorée de 12% pour les frais d'enregistrement et de timbres ainsi que des autres frais ac-

cessoires, sera payé au comptant et en francs cfa.

4- L'Administration des Douanes se réserve le droit de retirer de la vente les marchandises pour lesquelles il n'y a pas d'offres suffisantes ou pour toute autre raison ;

5- Les marchandises vendues par adjudication étant payées au comptant, les acheteurs sont priés de se munir de monnaie ;

6- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque raison que ce soit : défaut de qualité, de mesure, erreur dans la dénomination des marchandises ou dans la consistance, etc.

Le Colonel Abdourahmane DIEYE